

Toulouse, le 5 septembre 2022

Arrêté N°20220905-134

Portant mise en service de la station d'épuration de 330 EqH
sur la commune de Buzet sur Tarn

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne – RESEAU31 ;

Vu les compétences transférées par la Commune de Buzet sur Tarn en matière d'assainissement collectif ;

Vu la déclaration préalable n° 031 094 21 00011 au titre du Code de l'urbanisme délivré le 06/04/2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 31-2021-00098 du 31/08/2021 portant prescriptions particulières au titre de l'article L214-3 du Code de l'Environnement, concernant la station d'épuration de 330 Eqh sur la commune de Buzet sur Tarn ;

Vu le Marché de travaux n° 80P2020 notifié le 26/11/2020 à l'entreprise OTV/MSE pour un montant de 578 000 €HT ;

Considérant que le montant de l'opération n° 31094-4 « Extension de la station d'épuration des luquets » sur la commune de Buzet sur Tarn s'établit à 682 000 € HT ;

Considérant que la maîtrise d'œuvre de cette opération a été assurée par le bureau d'études NALDEO ;

Considérant que le basculement des effluents sur la nouvelle file de traitement a été réalisé le 03/05/2022 ;

Considérant que les travaux d'extension de la station d'épuration sur la commune de Buzet sur Tarn (OP n°31094-4) ont été réceptionnés avec réserves le 11 juillet 2022. Ces travaux ont consisté à la construction d'une unité de traitement des eaux usées sur la parcelle n°86 et 86A, section ZN dont la filière est la suivante :

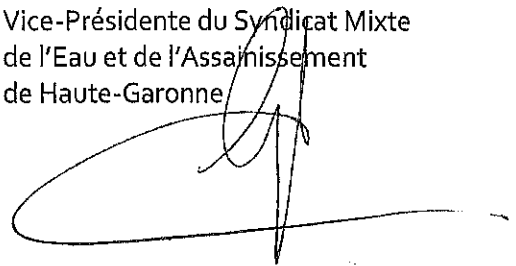
- Dégrilleur automatique et grille manuel en secours
- Compacteur et ensacheur
- Stockage des graisses
- Local d'exploitation avec bureau, armoire, chaise sanitaires et armoire électrique
- Décanteur – Digesteur
- 1 biodisque d'une capacité de traitement de 330 EH
- Clarificateur béton avec pont racleur et poste de recirculation
- Canal de comptage en sortie avec seuil en V
- Regards de collecte avec clapet anti-retour et raccordement sur canalisation de rejet
- La codification STP00062 attribuée à l'unité de traitement créée

Arrête

Article 1 : La mise en service de la station d'épuration des luquets sur la commune de Buzet sur Tarn d'une capacité de 330 EH est fixée au 03/05/2022.

Sabine GEIL-GOMEZ

Vice-Présidente du Syndicat Mixte
de l'Eau et de l'Assainissement
de Haute-Garonne



FICHE TECHNIQUE OUVRAGE

OP N° 31094-4

DATE DE RECEPTION : Juillet 2022

DATE DE MISE EN SERVICE : Mai 2022

Adresse de localisation : Hameau des luquets, Chemin de Labach à Buzet sur Tarn

Dénomination ouvrage : STEP de 330 EqH

Code ouvrage : STP 00062

Constructeur : OTV/MSE

Urbanisme : Déclaration préalable - (n° 031 094 21 w0011 délivré le 06/04/2021)

Autorisation préfectorale de rejet : n° 31-2021-00098 du 31/08/2021

Type ouvrage

- Station d'épuration

Station d'épuration

Elle est dimensionnée pour une capacité de 330 EqH.

La filière de traitement de cette station d'épuration comprend :

- Dégrilleur automatique et grille manuel en secours
- Compacteur et ensacheur
- Stockage des graisses
- Local d'exploitation avec bureau, armoire, chaise sanitaires et armoire électrique
- Décanteur – Digesteur
- 1 biodisque d'une capacité de traitement de 330 EH
- Clarificateur béton avec pont racleur et poste de recirculation
- Canal de comptage en sortie avec seuil en V
- Regards de collecte avec clapet anti-retour et raccordement sur canalisation de rejet

Mesure de sécurisation des bâtiments (anti intrusion, vol, vandalisme, incendie) : non